



# ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

## Politique et réglementation

Question écrite n° 57465

### Texte de la question

M Henri Bayard demande à M le ministre de l'équipement, du logement et des transports s'il peut lui apporter des précisions sur un sujet dont il est de plus en plus question, à savoir le schéma qui aurait été élaboré pour mettre en place des axes et des sites d'accès pour un transport mixte rail-route.

### Texte de la réponse

Reponse. - Le concept du transport combine a fait naitre des attentes dans de tres larges secteurs de l'opinion sensibles aux notions de complementarite des modes, de rationalisation de l'utilisation des infrastructures, associees a celles de preservation des equilibres ecologiques ou du developpement des echanges internationaux. C'est dans ce contexte que le ministere de l'equipement, du logement et des transports a souhaite mettre au point un document de reference sur la politique a suivre en France ces prochaines annees (1992-1999). Il s'agit essentiellement de definir une strategie de developpement, credible pour l'Etat et les autres acteurs engages dans cette activite, afin d'eclairer les choix. Le groupe de travail constitue a cet effet a en premier lieu examine les perspectives du combine rail-route, ses premieres conclusions sont les suivantes : dans un contexte particulierement concurrentiel ou la liberte de choix des chargeurs est un imperatif inscrit dans la loi d'orientation des transports interieurs, l'amelioration des performances du transport combine doit etre obtenue si l'on veut lui voir jouer un role significatif sur le marche ; l'amelioration de l'outil technique passe par la mise en oeuvre d'un plan de transport ferroviaire dedie au transport combine qui permette l'exploitation de trains complets en navettes directes entre deux points ou par l'intermediaire d'un point nodal mettant en relation entre elles les regions a partir de terminaux peripheriques capables de rassembler le potentiel necessaire ; l'analyse des installations existantes et des previsions de trafic confirme l'interet d'etablir a terme un reseau d'une cinquantaine de points geographiques, chacun d'entre eux pouvant etre dote d'un ou plusieurs terminaux ; la mise en place d'un reseau coherent et de nouveaux modes operatoires performants et competitifs ainsi qu'un assainissement du contexte concurrentiel, permettront d'envisager un developpement de la part de marche de cette technique. Les pouvoirs publics etudient ces premieres conclusions et poursuivent des etudes qui pourront conduire a une decision.

### Données clés

**Auteur :** [M. Bayard Henri](#)

**Circonscription :** - Union pour la démocratie française

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 57465

**Rubrique :** Transports

**Ministère interrogé :** équipement, logement et transports

**Ministère attributaire :** équipement, logement et transports

Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 11 mai 1992, page 2093